

PUBLIÉ LE 13/10/2026 - MIS À JOUR LE 16/10/2026

L’ANSM active le plan 2026-2027 de suivi des médicaments et des dispositifs médicaux de l’hiver

DISPONIBILITÉ DES PRODUITS DE SANTÉ - MÉDICAMENTS

L'ANSM lance le plan hivernal 2026-2027 avec un premier comité de suivi le 8 octobre 2026. Mis en œuvre pour la quatrième année consécutive, ce plan vise à anticiper, suivre et gérer les éventuelles pénuries de certains médicaments majeurs de l’hiver, afin de sécuriser la couverture des besoins des patients.

Comme l’année dernière, cette saison 2026-2027 débute dans un contexte favorable de disponibilité des médicaments au niveau national. Les indicateurs montrent que les besoins sont couverts. Ce constat est partagé par les représentants d’associations de patients, de professionnels de santé ainsi que des acteurs de la chaîne du médicament.

Le plan hivernal est activé au niveau « veille saisonnière » (niveau 1 sur 2), qui correspond à un stade de surveillance avant identification de tensions ou ruptures d’approvisionnement. Il s’adaptera en fonction de l’évolution de la situation. L’ANSM assure un suivi des ventes, stocks et approvisionnements des médicaments de l'hiver, à partir des informations qui lui sont communiquées par les acteurs de la chaîne.

Une attention particulière est également portée aux dispositifs médicaux (DM) et dispositifs médicaux de diagnostic in vitro (DMDIV) les plus utilisés lors des épidémies hivernales.

Médicaments

Le plan hivernal prévoit la surveillance spécifique de molécules dites « sentinelles » qui sont particulièrement utilisées. **14 molécules sont suivies (soit environ 180 médicaments)** : des antibiotiques (amoxicilline, amoxicilline – acide clavulanique, azithromycine, clarithromycine), des médicaments contre la fièvre (paracétamol), des corticoïdes (prednisolone) et des traitements de l’asthme (fluticasone et salbutamol).

Des indicateurs sont publiés chaque semaine dans le dossier thématique plan hivernal. Ces indicateurs illustrent la disponibilité nationale des médicaments au niveau des industriels, des grossistes-répartiteurs et dans les pharmacies de ville.

Dispositifs médicaux

Des mesures d’anticipation d’éventuelles pénuries de dispositifs médicaux sont également mises en place en articulation avec la feuille de route interministérielle 2025 – 2026 ; elles ciblent les dispositifs médicaux (DM) les plus utilisés dans la prise en charge à l’hôpital des formes graves des épidémies hivernales (grippe/bronchiolite/Covid), ainsi que certains dispositifs médicaux de diagnostic in vitro (DIV).

Au total, **79 types de DM et DMDIV sont donc concernés** : du matériel d'oxygénothérapie et de ventilation, des dispositifs de perfusion et d'administration de médicaments, du matériel de nutrition entérale, des dispositifs de monitorage, des consommables d'ECMO et de dialyse, des masques médicaux et des gants, ainsi que les tests rapides d'orientation diagnostique (trod).

Les actions mises en place reposent, du fait des spécificités du secteur, d’une part sur des mesures d’anticipation à mettre en place par les industriels, les acheteurs et les utilisateurs, et d’autre part sur les remontées de terrain.

En plus des obligations réglementaires générales qui s’appliquent à tous les dispositifs médicaux, l’ANSM demande notamment aux fabricants et distributeurs des DM et DMDIV concernés de l’informer sans délai de toute situation susceptible de conduire à un risque de rupture dans la continuité des soins.

Comité de suivi

Comme pour les plans précédents, des réunions seront organisées durant la saison avec les représentants d'associations de patients, de professionnels de santé exerçant en ville et à l'hôpital, ainsi que des acteurs de la chaîne du médicament, du dispositif médical et du dispositif médical de diagnostic in vitro.

Ces échanges réguliers permettent de partager des informations, d'analyser collégialement la situation et de prendre des décisions concertées en cas de tensions d'approvisionnement, en application notamment de la charte d'engagement de 2023. Celle-ci, signée par l'ensemble des acteurs de la chaîne du médicament, manifeste l'engagement de tous pour garantir la disponibilité équitable des médicaments en tout point du territoire national en cas de tension d'approvisionnement.

Consultez le plan de sécurisation de la couverture des besoins en produits de santé au cours des pathologies hivernales

Consultez aussi notre dossier dédié



Plan hivernal

En lien avec cette information

PUBLIÉ LE 14/04/2026 - MIS À JOUR LE 17/04/2026

Plan hivernal 2025-2026 : une année marquée par l'absence de tensions sur les produits de santé suivis

DISPONIBILITÉ DES PRODUITS DE SANTÉ
MÉDICAMENTS